



10-2025

DELIBERATION N°5
DU
CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE ST GEORGES HAUTE VILLE
Séance du 11 Février 2025

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de membres présents : 14

Absents excusés : 0

L'an deux mil vingt-cinq le 11 février, à vingt heures **le conseil municipal** de la commune de St-Georges-Haute-Ville, dûment convoqué **s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil, sous la présidence de M MILLET Frédéric, le maire.**

Date de convocation du conseil municipal : 06/02/2025

Présents : Didier CHAMBON, Frédéric MILLET, Sylvie DALLERY, Christophe VACHERON, Isabelle BRUNEL, Julien DELHEUR, Elisabeth LAFANECHERE, Serge LOMBARDIN, Odile PINTURIER, Didier MASSACRIER, Hervé DUQUESNE, Valérie GUILLAUME Jean LESQUIR et Marie-Claire JASSERAND.

Absents excusés :

Secrétaire de séance : Marie Claire JASSERAND

Objet : Autorisation au Maire de demander une ligne de trésorerie

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

Dans la situation actuelle du paiement du marché centre bourg et de la trésorerie de la Commune, et dans l'attente de la signature du prêt, il nous est impératif de demander une ligne de trésorerie. Le crédit mutuel nous fait une proposition : voir document annexe

M. le maire invite le conseil municipal à délibérer et l'autoriser à demander une ligne de trésorerie de 350 000 €, pour une durée de 12 mois, avec un taux de 3.30 %.

**Le Conseil Municipal, réuni en séance plénière, après en avoir délibéré, décide d'autoriser le Maire à demander une ligne de trésorerie de 350 000 €, pour une durée de 12 mois, avec un taux de 3.30 %
Fait pour servir et valoir ce que de droit.**

14 voix sur 14 voix exprimées

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

11/02/2025

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202285-20250213-delib5cm5-2025-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/02/2025

Fait à. Saint Georges Haute Ville,
Le 11/02/2025,

Le Maire, Frédéric MILLET,



Transmis au représentant de l'Etat le : 13/02/2025

Le secrétaire,

Marie Claire JASSERAND



Le maire atteste que la présente délibération sera

Publiée et mise en ligne à compter du 13 /02/2025